



ÉVASION SUR UNE EXTRACTION

LES ENTRAVES, LA SEULE SOLUTION !

COMMUNIQUÉ :

Cette semaine, l'administration pénitentiaire a réussi à se délester de quelques matelas au sol.

Malheureusement, ce n'est pas grâce au projet de loi SURE ni aux propositions de **FO Justice** visant à confier un certain nombre d'aménagements de peine à l'administration pénitentiaire plutôt qu'au juge d'application des peines.

- Ce n'est pas non plus grâce à l'utilisation des 6 000 bracelets électroniques qui dorment aujourd'hui dans les placards, faute d'être suffisamment utilisés par les juges d'application des peines.
- Ce n'est pas davantage parce qu'un magistrat a préféré privilégier la visioconférence plutôt que de faire procéder à l'extraction d'un détenu vers son bureau.

Si nous comptons aujourd'hui un détenu en moins, c'est tout simplement parce qu'il s'est évadé !!!

Cette évasion est survenue à la suite d'une extraction judiciaire : le détenu est parvenu à s'échapper après avoir réussi à retirer discrètement ses menottes avant de prendre la fuite en courant dès sa sortie du véhicule.

Cet incident démontre une nouvelle fois les limites des dispositifs actuellement appliqués lors des extractions judiciaires.

FO Justice réaffirme avec force qu'il est indispensable de généraliser l'utilisation des entraves lors des extractions judiciaires et médicales, quel que soit le niveau d'escorte. Les entraves constituent un outil de sécurité essentiel et efficace pour prévenir toute tentative d'évasion. Refuser leur utilisation systématique, c'est exposer inutilement les personnels à des risques évitables.

Il s'agit là d'une revendication historique de **FO Justice**, que certains bien-pensants ont toujours combattue, brandissant comme totem la dignité humaine, au détriment de la sécurité des agents et du bon déroulement des missions de l'administration pénitentiaire.

Si la VISIOCONFÉRENCE avait été privilégiée à l'extraction judiciaire, le risque d'évasion aurait également été écarté. Aujourd'hui encore, le recours excessif aux extractions compromet la sécurité de l'ensemble des personnels.

Il est regrettable que le tragique événement d'Incarville n'ait pas sensibilisé certains magistrats à cette problématique. Devons-nous attendre qu'un incident survienne au sein d'un tribunal pour que des mesures concrètes soient enfin prises ?

FO Justice continuera à défendre ses positions et ses revendications, qui semblent évidentes pour l'ensemble de nos collègues et de nos concitoyens !

FO Justice – le 14 Mars 2026

